

Le Channel

scène nationale de Calais

recrute sa **directrice/son directeur**

Le Channel est une association 1901, labellisée « scène nationale » en 1991, soutenue par la Ville de Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France et l'État.

PRÉSENTATION

Le Channel a conçu un projet artistique sur la base d'une relation forte au territoire, avec une programmation de spectacle vivant contemporaine très éclectique et accessible, d'intérieur et d'extérieur, qui mêle théâtre, arts de rue, danse, cuisine, musique, cirque, marionnette et théâtre d'objets. Environ quarante spectacles sont programmés pour cent-cinquante représentations par an. À cela s'ajoute tous les ans une trentaine de rendez-vous publics libres. La scène nationale convie et conjugue les dimensions locale, nationale et internationale de la production artistique contemporaine. Elle fait une large place à l'enfance (plus de six mille jeunes spectateurs en temps scolaire chaque année). Elle s'engage particulièrement dans la production de rendez-vous artistiques participatifs et inclusifs. Enfin, la structure accompagne les artistes par de nombreux accueils en résidence et prêts de salle, quelques coproductions annuelles, et elle s'implique dans l'accompagnement et la mise en valeur de la scène musicale locale.

Installé au sein d'une ancienne friche de 14 000 m² - les anciens abattoirs de la ville - le Channel a développé un concept de lieu de vie artistique ouvert tous les jours du matin au soir, avec café, restaurant et librairie. Inauguré au mois de décembre 2007, le lieu forme un ensemble architectural contrasté, doté d'espaces intérieurs et extérieurs.

Il dispose d'une grande halle pouvant accueillir jusqu'à 2 000 spectateurs, aménagée avec un gradin modulable de 480 places, d'une salle « le Passager » de 276 places, de deux pavillons qui peuvent accueillir jusqu'à 140 personnes, d'un chapiteau de cirque de 200 places, d'un bistrot, d'une terrasse couverte, d'une librairie et d'un restaurant. L'esprit des bâtiments permet une large gamme d'usages. La cour, la salle du « bazar », l'atelier de construction, peuvent se transformer occasionnellement en espaces dédiés à l'art. Un gîte comprenant six chambres et un studio accueille les artistes durant leur séjour.

Le Channel a créé des manifestations dites festives, artistiques et populaires qui ont marqué son identité, celle de la ville et de ses habitants : *Jours de fête, Rêve général, La saveur de l'autre, Les flâneries sonores, Libertés de séjour, Feux d'hiver.*

La scène nationale fonctionne avec un budget d'environ 3 M €, une équipe de 18 personnes permanentes (17 ETP) et une trentaine de salariés intermittents.

MISSIONS

La directrice / le directeur assure la direction d'un établissement culturel pluridisciplinaire de référence nationale. Dans le respect du cahier des missions et des charges des scènes nationales, elle/il élabore et met en œuvre son projet artistique et culturel et rend compte de son exécution au conseil d'administration.

À partir de l'histoire du Channel, de sa dimension de lieu de vie artistique, et du travail inclusif mené sur le territoire du Calaisis, elle/il propose une vision stratégique, partenariale et territoriale de son projet, en prenant pleinement en compte les moyens et les spécificités de la scène nationale.

Elle/il attachera une attention particulière à :

- Développer la capacité à investir des lieux urbains ou ruraux en extérieur comme en intérieur,
- Approfondir une adresse au territoire, considérant toute la population dans son ensemble,
- Engager une réflexion en lien avec le conseil d'administration et avec l'ensemble des financeurs sur les diagnostics bâtimentaires et la construction d'un plan pluriannuel de rénovation du site en tenant compte des enjeux de sobriété énergétique et des usages multiples du lieu,
- Assurer la pérennité de la scène nationale en prenant en compte les évolutions des modèles à l'œuvre dans la filière de la création artistique, tant sur le plan financier (stabilisation du modèle économique et développement des recettes propres), mais aussi en lien avec les enjeux de transition écologique considérant les changements des modalités d'adresse aux publics.

PROFIL

Professionnel-le confirmé-e, la-le candidat-e devra attester d'une expérience solide dans la direction d'établissement ou de projets artistiques et culturels pluridisciplinaires d'envergure, d'une compétence dans l'animation et l'encadrement d'équipe, et d'une capacité de gestion de budgets pluri-partenariaux. La-le candidat-e devra attester d'une connaissance approfondie des différents champs de la création artistique contemporaine et des réseaux nationaux et internationaux de la création contemporaine pluridisciplinaire, d'une capacité à mener des projets de production et de diffusion, et d'une expérience de la conduite de projets inclusifs à l'échelle du territoire prenant en compte les droits culturels.

CONDITIONS

Contrat à durée indéterminée
Conditions salariales et rémunération sur la base de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles

Poste à pourvoir au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2025

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Les candidatures (Curriculum vitae et lettre de motivation de 3 pages maximum) sont à adresser

avant le jeudi 31 octobre 2024
uniquement par courriel
aux destinataires suivants :

- **Madame Marie-Claire Pleros**,
Présidente du Channel
173 boulevard Gambetta, 62100 Calais
presidence@lechannel.fr
- **Madame Natacha Bouchart**,
Maire de Calais
Hôtel de ville, Place du Soldat Inconnu
CS30329, 62107 Calais Cedex
mairie@mairie-calais.fr
- **Monsieur Jean-Claude Leroy**,
Président du Département du Pas-de-Calais
Hôtel du département,
rue Ferdinand-Buisson,
62018 Arras Cedex 9
pichereau.nicolas@pasdecalais.fr
- **Monsieur Xavier Bertrand**,
Président de la Région Hauts-de-France
151, avenue du président Hoover,
59555 Lille Cedex
dimitri.van-meenin@hautsdefrance.fr
- **Monsieur Hilaire Multon**,
Directeur régional des affaires culturelles
des Hauts-de-France
1-3 rue du Lombard, 59041 Lille Cedex
pierre.haramburu@culture.gouv.fr
- **Monsieur Christopher Miles**,
Directeur général de la création artistique,
Ministère de la Culture
62, rue Beaubourg, 75003 Paris
veronique.evanno@culture.gouv.fr

Pour étayer leur projet, les candidat-es présélectionnés recevront une note d'orientation incluant en particulier les objectifs et moyens de l'établissement ainsi que les attendus des partenaires publics de la scène nationale. Après étude des projets, les candidat-es seront entendus par un comité de recrutement composé de représentants des partenaires publics (État, Région, Département, Ville) et de la gouvernance de l'association, durant la semaine du 17 au 21 mars 2025.